

CONDITIONS DE VENTE ET POLITIQUE DE RETOUR

La présente politique énonce vos droits concernant les articles que vous avez acquis via notre site internet et notre boutique en ligne. Pour toute question portant sur la présente ou sur vos droits, veuillez contacter:

Adresse:

Rovibec Agrisolutions
À l'attention du département marketing
475 route du port
Nicolet (Qc) J3T 1W3Canada

E-mail: marketing@rovibec.com

Tout article acheté en ligne peut être retourné chez un concessionnaire du réseau Rovibec dans les 30 jours suivant l'achat. Nos concessionnaires sont listés sur notre site internet.

Pour un service de retour rapide et facile, conservez votre reçu. Ceci, en plus de vous assurer d'obtenir le remboursement approprié de votre achat, aidera à traiter rapidement votre retour.

Rapportez vos articles dans un état neuf et inutilisé et, si possible, avec leur emballage, et nous vous rembourserons le prix des produits retournés par le même mode de paiement que celui de votre achat, sur présentation de votre preuve d'achat. En cas de retour, des frais de remise en stock de 15 % seront exigibles. Pour obtenir des précisions à ce sujet, adressez-vous à notre service client au 819-293-5005 poste 300.

Le traitement du retour et remboursement sera validé par Rovibec et non par le concessionnaire. Votre retour sera traité dans un délai de 15 jour ouvrable, n'incluant pas les délais applicables au remboursement bancaire ou par carte de crédit.

Que faire dans le cas où un article serait endommagé ou manquant à la livraison?

Lors de la cueillette en concession, nous vous recommandons de valider sur place que la commande est complète. Dans le cas où un article serait manquant, en référer au concessionnaire immédiatement.

Dans le cas d'une livraison, assurez-vous de mentionner tout produit endommagé auprès de l'agent de livraison.

Veuillez signaler tout article manquant, endommagé ou défectueux dans les trois jours suivant la livraison en appelant Rovibec au 819-293-5005 poste 300.

Garanties

Les équipements sont couverts par nos conditions de garantie standard (1 an pièce). Se référer à l'annexe pour les conditions de garantie complètes.

Articles ne pouvant pas être retournés

Toute pièce d'usure normale ayant servi ne peut être reprise. Par exemple et sans limitation : Pneu, chaîne, courroie d'entraînement, batterie, patin et lame pour rail électrifié, filtre, couteau, marteau, lame des batteurs, recouvrement de cuve.

Modification de la présente Politique

Nous sommes susceptibles de modifier à tout moment les conditions de vente et notre politique de retour. Nous vous signalerons tout changement d'importance, mais n'hésitez pas à la consulter régulièrement de manière à en connaître la teneur la plus récente.

Dernière mise à jour: 06 Juillet 2022.

GARANTIE ET LIMITATIONS

Le fabricant se réserve le droit de changer, modifier et/ou améliorer l'équipement ou ses composantes sans toutefois devoir effectuer ces changements sur les équipements existants.

Selon l'étendue permise par la loi, cette garantie tient lieu de toute autre garantie, soit verbale et/ou écrite, expresse ou étendue. Cette garantie est soumise aux lois locales pouvant s'appliquer. Le client peut bénéficier d'autres droits légaux spécifiques selon la province, l'état ou le pays où l'équipement est acheté.

Garantie limitée de Rovibec Inc	Définitions	<p><u>Opérateur</u> : Toute personne chargée d'opérer l'équipement, de procéder à un entretien de base et de nettoyer l'équipement.</p> <p><u>Technicien</u>: Toute personne chargée d'installer, de mettre en fonction, de régler, d'entretenir, de réparer, de dépanner, de transporter l'équipement</p> <p><u>Équipement</u> : Toute machine ou partie de machine assemblée ou fabriquée par Rovibec Inc. et portant la marque Rovibec Inc.</p> <p><u>Client</u> : L'utilisateur final de l'équipement, plus précisément la personne physique ou l'entité légale qui prend possession de l'équipement dans le but de l'utiliser à son compte.</p> <p><u>Fabricant</u> : La compagnie Rovibec Inc.</p> <p><u>Distributeur</u> : La personne physique ou l'entité légale qui prend possession de l'équipement dans le but de le commercialiser</p>
	Inclusions	<p><u>Durée</u> : Un (1) an à partir de la date d'achat par le client. La date d'achat correspond à la date de la facture, du contrat d'achat du client et/ou la date du formulaire d'acceptation. (toutes les pièces exemptes de défauts de matériel et de fabrication)</p> <p>Valide lorsque:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Installation et mise en service de l'équipement effectuées par un technicien autorisé par le fabricant; 2. Équipement opéré dans des conditions normales d'utilisation et pour accomplir les fonctions pour lesquelles il a été conçu, en respectant toutes les consignes de sécurité, instructions d'opération et d'entretien du fabricant. <p>La garantie de Rovibec Inc. est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces ayant un défaut de matériel ou de fabrication. Les frais de main d'œuvre requis pour le démontage, assemblage, ajustement ou la mise en service de l'équipement sont à la charge du distributeur.</p> <p>Le fabricant et son distributeur ne peuvent être tenus responsables des pertes de production, des pertes d'animaux, coûts directs ou indirects pouvant résulter d'un bris ou mauvais fonctionnement de l'équipement.</p>
	Exclusions	<p>Rovibec Inc. refusera toute demande de garantie si l'une des conditions suivantes s'applique à l'équipement, son installation ou son opération:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Installation, mise en marche, opération et/ou maintenance non-conformes aux instructions du fabricant; 2. Utilisation non-autorisée et/ou non-prévue par le fabricant; 3. Non-respect des consignes de sécurité; 4. Utilisation abusive ou intensive (ex.: non-respect des cycles de travail, fonctionnement continu sur de longues périodes, opération d'un équipement comportant une pièce endommagée...); 5. Installation, entretien, maintenance et/ou réparation effectuées par du personnel non accrédité par le fabricant et/ou en utilisant des pièces incompatibles avec l'équipement ou non-autorisées par le fabricant; 6. Entretien, nettoyage et/ou entreposage de la batterie non-conforme aux instructions du fabricant, 7. Modification de l'équipement sans autorisation du fabricant; 8. Numéro de série illisible et/ou falsifié, 9. Toute exposition à l'eau, humidité excessive, lavage à haute pression, lavage à la vapeur... Ceci s'applique pour les panneaux de contrôle, les systèmes électromécaniques et les composantes électroniques ; 10. Mauvaise utilisation et/ou négligence; 11. Entreposage dans des conditions inadéquates (ex. : exposition aux intempéries et/ou au gel, entreposage prolongé sans lubrification...); 12. Bris résultants de causes externes et indépendantes de l'équipement (ex. : incendie, explosion, problèmes d'alimentation électrique, accident...) <p>Toutes les situations ci-dessus sont fournies à titre d'exemple, listes non exhaustives.</p>
	Pièces d'usure	<p>Les pièces d'usure suivantes <u>NE SONT PAS COUVERTES</u> par la garantie:</p> <p>Pneu – chaîne – courroie d'entraînement – batterie – patin et lame pour rail électrifié – filtre – couteau – marteau – lame des batteurs – recouvrement de cuve (liner).</p>

GARANTIE ET LIMITATIONS

Le fabricant se réserve le droit de changer, modifier et/ou améliorer l'équipement ou ses composantes sans toutefois devoir effectuer ces changements sur les équipements existants.

Selon l'étendue permise par la loi, cette garantie tient lieu de toute autre garantie, soit verbale et/ou écrite, expresse ou étendue. Cette garantie est soumise aux lois locales pouvant s'appliquer. Le client peut bénéficier d'autres droits légaux spécifiques selon la province, l'état ou le pays où l'équipement est acheté.

Garantie limitée de Rovibec Inc	Définitions	<p><u>Opérateur</u> : Toute personne chargée d'opérer l'équipement, de procéder à un entretien de base et de nettoyer l'équipement.</p> <p><u>Technicien</u>: Toute personne chargée d'installer, de mettre en fonction, de régler, d'entretenir, de réparer, de dépanner, de transporter l'équipement</p> <p><u>Équipement</u> : Toute machine ou partie de machine assemblée ou fabriquée par Rovibec Inc. et portant la marque Rovibec Inc.</p> <p><u>Client</u> : L'utilisateur final de l'équipement, plus précisément la personne physique ou l'entité légale qui prend possession de l'équipement dans le but de l'utiliser à son compte.</p> <p><u>Fabricant</u> : La compagnie Rovibec Inc.</p> <p><u>Distributeur</u> : La personne physique ou l'entité légale qui prend possession de l'équipement dans le but de le commercialiser</p>
	Inclusions	<p><u>Durée</u> : Un (1) an à partir de la date d'achat par le client. La date d'achat correspond à la date de la facture, du contrat d'achat du client et/ou la date du formulaire d'acceptation. (toutes les pièces exemptes de défauts de matériel et de fabrication)</p> <p>Valide lorsque:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Installation et mise en service de l'équipement effectuées par un technicien autorisé par le fabricant; 2. Équipement opéré dans des conditions normales d'utilisation et pour accomplir les fonctions pour lesquelles il a été conçu, en respectant toutes les consignes de sécurité, instructions d'opération et d'entretien du fabricant. <p>La garantie de Rovibec Inc. est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces ayant un défaut de matériel ou de fabrication. Les frais de main d'œuvre requis pour le démontage, assemblage, ajustement ou la mise en service de l'équipement sont à la charge du distributeur.</p> <p>Le fabricant et son distributeur ne peuvent être tenus responsables des pertes de production, des pertes d'animaux, coûts directs ou indirects pouvant résulter d'un bris ou mauvais fonctionnement de l'équipement.</p>
	Exclusions	<p>Rovibec Inc. refusera toute demande de garantie si l'une des conditions suivantes s'applique à l'équipement, son installation ou son opération:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Installation, mise en marche, opération et/ou maintenance non-conformes aux instructions du fabricant; 2. Utilisation non-autorisée et/ou non-prévue par le fabricant; 3. Non-respect des consignes de sécurité; 4. Utilisation abusive ou intensive (ex.: non-respect des cycles de travail, fonctionnement continu sur de longues périodes, opération d'un équipement comportant une pièce endommagée...); 5. Installation, entretien, maintenance et/ou réparation effectuées par du personnel non accrédité par le fabricant et/ou en utilisant des pièces incompatibles avec l'équipement ou non-autorisées par le fabricant; 6. Entretien, nettoyage et/ou entreposage de la batterie non-conforme aux instructions du fabricant, 7. Modification de l'équipement sans autorisation du fabricant; 8. Numéro de série illisible et/ou falsifié, 9. Toute exposition à l'eau, humidité excessive, lavage à haute pression, lavage à la vapeur... Ceci s'applique pour les panneaux de contrôle, les systèmes électromécaniques et les composantes électroniques ; 10. Mauvaise utilisation et/ou négligence; 11. Entreposage dans des conditions inadéquates (ex. : exposition aux intempéries et/ou au gel, entreposage prolongé sans lubrification...); 12. Bris résultants de causes externes et indépendantes de l'équipement (ex. : incendie, explosion, problèmes d'alimentation électrique, accident...) <p>Toutes les situations ci-dessus sont fournies à titre d'exemple, listes non exhaustives.</p>
	Pièces d'usure	<p>Les pièces d'usure suivantes <u>NE SONT PAS COUVERTES</u> par la garantie:</p> <p>Pneu – chaîne – courroie d'entraînement – batterie – patin et lame pour rail électrifié – filtre – couteau – marteau – lame des batteurs – recouvrement de cuve (liner).</p>